QualiPaysage
Faites la différence

QUALIFICATION « CONFIRMÉE »

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Végétalisation par projection

Qualification QualiPaysage « Confirmée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	**Confirmée, Végétalisation par projection**
Date de l'analyse	
Analyste	

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises réalisant des travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection sur tout type de sol, notamment :

- l'analyse des sols ;
- le désherbage ou le fauchage préalable ;
- la préparation du sol avant végétalisation ;
- l'ensemencement par projection ;
- les travaux de suivi avant réception, notamment la fertilisation, le regarnissage ou le sursemis ;
- les travaux d'entretien après réception, notamment les confortements, la fertilisation et le fauchage.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession. Ils doivent être exécutés dans le respect des règles professionnelles et des normes en vigueur.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience dans les travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection ;
- de diversité des domaines de compétence maîtrisés en complément de l'ensemencement par projection ;
- de nombre, de surface cumulée et de récence des références ;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées ;
- de compétences et d'expérience professionnelle du dirigeant ;
- d'encadrement des équipes opérationnelles ;
- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise ;
- de détention d'un matériel spécifique adapté ;

- de propriété et de conformité du matériel de projection ;
- de maîtrise des règles professionnelles et des normes applicables.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.
- Les références doivent démontrer, en plus de l'ensemencement par projection, une activité diversifiée dans au moins deux des domaines de compétence suivants : analyse des sols, désherbage ou fauchage préalable, préparation du sol avant végétalisation, suivi avant réception ou entretien après réception. Cette diversité doit être identifiable sur au moins deux attestations.
- Les références doivent être établies par des maîtres d'ouvrage ou des maîtres d'œuvre et concerner des travaux réalisés depuis moins de quatre ans. Elles doivent permettre de vérifier précisément les surfaces traitées afin d'apprécier l'atteinte du seuil de 10 hectares sur quatre attestations ou de 20 hectares sur un nombre plus important d'attestations.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'au moins deux photographies permettant de comprendre et d'apprécier les travaux réalisés.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	**Périmètre d'activité** L'entreprise réalise des travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection sur tout type de sol.	Extrait Kbis, présentation de l'entreprise, mémoire technique, références d'activité.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
Définition de l'activité						
2	**Règles applicables** Les travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection sont réalisés dans le respect des règles professionnelles et des normes en vigueur.	Mémoire technique, procédures internes, fiches méthodologiques, références de chantier, justificatifs de conformité.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
3	**Personnel propre** Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel, organigramme, liste des salariés affectés à l'activité, déclarations sociales, plannings de chantier.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
4	**Matériel propre** Les travaux sont réalisés avec le matériel spécifique détenu par l'entreprise.	Liste du matériel, factures d'achat, registre des immobilisations, cartes grises, justificatifs de propriété.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
5	**Diversification des compétences** Les travaux présentés couvrent, en plus de l'ensemencement par projection, au moins deux des domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins deux attestations.	Attestations de travaux détaillées, certificats de capacité, mémoires techniques, décompositions des prestations réalisées.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
6	**Analyse des sols** Les références permettent d'apprécier la capacité de l'entreprise à réaliser ou exploiter une analyse des sols préalablement aux travaux de végétalisation.	Attestations détaillées, rapports d'analyse de sol, diagnostics, prescriptions agronomiques, rapports de chantier.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
7	**Désherbage ou fauchage préalable** Les références permettent d'apprécier la réalisation de travaux de désherbage ou de fauchage préalables à la végétalisation.	Attestations détaillées, mémoire technique, fiches de chantier, photographies avant travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
8	**Préparation du sol** Les références permettent d'apprécier la réalisation de travaux de préparation du sol avant végétalisation.	Attestations détaillées, descriptifs des travaux, fiches de chantier, photographies, modes opératoires.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
9	**Ensemencement par projection** Les références démontrent la réalisation effective de travaux d'ensemencement par projection.	Attestations de travaux, certificats de capacité, fiches de chantier, photographies de mise en œuvre.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
10	**Suivi avant réception** Les références permettent d'apprécier la réalisation de travaux de suivi avant réception, notamment la fertilisation, le regarnissage ou le sursemis.	Attestations détaillées, rapports de suivi, fiches d'intervention, procès-verbaux de réception, factures détaillées.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
11	**Entretien après réception** Les références permettent d'apprécier la réalisation de travaux d'entretien après réception, notamment les confortements, la fertilisation ou le fauchage.	Attestations détaillées, contrats ou bons d'entretien, rapports d'intervention, fiches de suivi.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
Critère d'attribution n° 1						

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
12	**Nombre d'attestations** L'entreprise produit au moins quatre attestations établies par des maîtres d'ouvrage ou des maîtres d'œuvre.	Attestations de travaux ou certificats de capacité établis et signés par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
13	**Surface sur quatre attestations** Lorsque quatre attestations sont produites, elles représentent une surface cumulée d'au moins 10 hectares.	Attestations mentionnant précisément les surfaces traitées, décomptes définitifs, marchés ou factures détaillées.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
14	**Surface sur un nombre supérieur d'attestations** Lorsque plus de quatre attestations sont produites, elles représentent une surface cumulée d'au moins 20 hectares.	Attestations mentionnant les surfaces traitées, tableau récapitulatif des références, décomptes ou factures détaillées.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
15	**Ancienneté des références** Toutes les attestations concernent des travaux réalisés depuis moins de quatre ans.	Attestations datées, procès-verbaux de réception, certificats de capacité ou factures précisant les dates de réalisation.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
16	**Critère d'attribution n° 2 – Photographies** Chaque attestation de travaux est accompagnée d'au moins deux photographies du chantier, permettant de comprendre et d'apprécier les travaux réalisés.	Dossier photographique identifié par chantier, photographies avant, pendant ou après travaux.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
Critère d'attribution n° 3						
17	**Curriculum vitae du dirigeant** Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant, faisant clairement apparaître ses années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus.	Curriculum vitae détaillé et daté du dirigeant.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
18	**Justification du parcours** Les diplômes et l'expérience professionnelle déclarés par le dirigeant sont justifiés par des documents probants.	Copies de diplômes, certificats de travail, attestations d'employeurs, bulletins de salaire avec montants occultés.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
19	**Parcours dans la filière paysage** Le dirigeant justifie, au minimum, d'un baccalauréat professionnel Aménagements paysagers et de deux années d'expérience dans le métier.	Diplôme de baccalauréat professionnel Aménagements paysagers, certificats de travail ou justificatifs d'activité.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
20	**Autre diplôme de niveau 4** À défaut du diplôme de la filière paysage, le dirigeant titulaire d'un autre diplôme de niveau 4 justifie d'au moins cinq années d'expérience à un poste de cadre, au minimum chef d'équipe classé TAM 1, dans le métier des travaux du paysage.	Diplôme de niveau 4, certificats de travail, fiches de poste, classifications conventionnelles, bulletins de salaire avec montants occultés.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
21	**Expérience professionnelle sans diplôme adapté** À défaut de diplôme répondant aux voies précédentes, le dirigeant justifie d'au moins sept années d'expérience à un poste de cadre dans un établissement privé ou public intervenant dans le métier des travaux du paysage.	Certificats de travail, fiches de poste, contrats de travail, classifications, attestations d'employeurs.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
Critère d'attribution n° 4						
22	**Présence de chefs d'équipe** L'entreprise dispose d'un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4, par tranche de deux à six salariés opérationnels maximum sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme, état des effectifs, classifications conventionnelles, bulletins de salaire avec montants occultés, fiches de poste.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
23	**Calcul du ratio d'encadrement** Le nombre de chefs d'équipe est cohérent avec l'effectif opérationnel mobilisé sur les chantiers, selon le ratio maximal d'un chef d'équipe pour six salariés opérationnels, chef d'équipe compris.	Tableau des effectifs par équipe, plannings de chantier, organigramme opérationnel, listes d'affectation.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
24	**Classification 05** La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de dix salariés.	Effectif total de l'entreprise, registre du personnel, classification du salarié concerné, fiche de poste.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
Critère d'attribution n° 5						

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
25	**Liste du matériel spécifique** L'entreprise fournit la liste complète du matériel spécifique utilisé pour les travaux de végétalisation ou d'engazonnement par projection.	Inventaire daté du matériel, registre des immobilisations, fiches techniques, photographies du matériel.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
26	**Propriété du matériel de projection** L'entreprise justifie être propriétaire du matériel de projection utilisé pour l'activité.	Facture d'achat, registre des immobilisations, certificat de propriété, documents comptables identifiant le matériel.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
27	**Conformité du matériel de projection** Le matériel de projection détenu par l'entreprise est conforme à la norme AFNOR applicable.	Déclaration ou certificat de conformité, notice du fabricant, plaque signalétique, fiche technique mentionnant la norme applicable.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Confirmée » – Végétalisation par projection ?

◯ Oui

◯ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)

◯ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Confirmée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- les compétences techniques de l'entreprise en matière de végétalisation par projection ;
- la diversité des domaines réalisés ;
- l'expérience récente sur des contrats ou opérations comparables ;
- les surfaces réalisées ;
- les compétences du dirigeant et le ratio d'encadrement ;
- les moyens humains et matériels mobilisés.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.